

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 17 septembre 2015

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande du 14 septembre dernier concernant le lot 1 132 081 à Trois-Rivières.

Vous trouverez donc en annexe un rapport d'inspection daté du 8 juin 2010.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 371-6581, poste 2014.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Chantal Deshaies

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7610-04-01-0589102

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 8 juin 2010

HEURE D'ARRIVÉE : 13h50
HEURE DE DÉPART : 14h02

INSPECTEUR(TRICE) : Lilyane Boissonneault

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

N° D'INTERVENTION : 300538675
N° DE DOCUMENT : 400720381

LIEU INSPECTÉ

Sablière de Marc et Roger Laroche
Lots P-88-93-94-95-96-97
Rang Ste-Marguerite, Chemin du Dépotoir

ADRESSE POSTALE

Messieurs Marc et Roger Laroche
1180, chemin des Petites Terres
Trois-Rivières (QC) G9B 7Y6

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S)
RENCONTRÉE(S) :

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
(1) 0 0 (1)

ÉCHANTILLONS

0 0 0 0 0 0 0 0
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS BRUIT COMPOST

BUTS : Vérifier si la restauration de la sablière a été effectuée.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À mon arrivée sur les lieux, j'ai constaté les faits suivants :

- Il n'y avait aucune sablière apparente. Le terrain consistait en un chemin de terre longeant l'autoroute 40. Il y avait une bordure d'arbres du côté opposé à l'autoroute. Le sol était complètement végétalisé par des plantes herbacées. Le terrain était plat.
- J'ai pris 2 points GPS, pour m'assurer que je me trouvais au bon endroit (voir carte) :
1^{er} point : 46,32469° N ± 2,2 m et 2^{ème} point : 46,33309° N ± 5,3 m
72,65649° W 72,64471° W
- Au 1^{er} point GPS, le chemin de terre se terminait. Ce devait donc être le fond de la sablière. J'ai pris une photo (voir photo 1). Au 2^{ème} point GPS, il y avait des amas de sable. J'ai donc pris un point pour m'assurer que ce n'était pas la sablière de Marc et Roger Laroche. Selon l'Atlas SAGO, seul le 1^{er} point se trouvait dans la sablière (voir

carte).

- En continuant vers le 2^{ème} point, le terrain était toujours végétalisé par des plantes herbacées et longeait l'autoroute 40 entre celle-ci et la forêt.

MÉTÉO : Soleil et nuages

3. CONCLUSION

Des végétaux recouvrent la surface de la sablière et le terrain est plat.

4. RECOMMANDATION

Aucune infraction n'a été constatée.
Fermer l'intervention.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Lilyane Boissonneau 16 juin 2010

VÉRIFIÉ PAR : Jeanne Huibert

2010 06 16
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Photo no : 1
Note :

Photographe :
Lilyane
Boissonneault

*Lilyane
Boissonneault*

Date : 2010-06-08

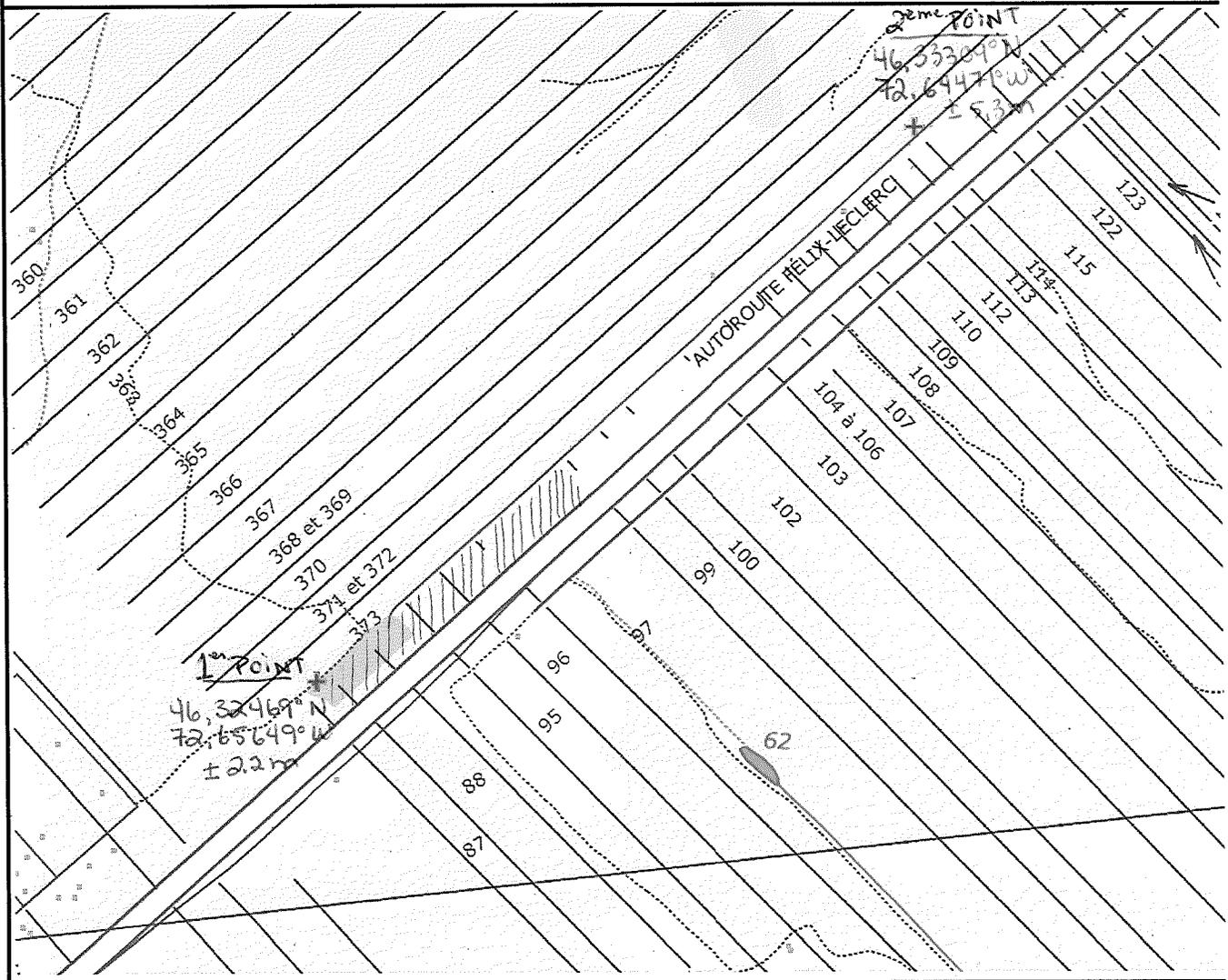


Ident. : Photo prise à partir du 1^{er} point GPS, où le chemin de terre se termine. Sol végétalisé par des plantes herbacées.

Appareil photo numérique Canon, Powershot A530, 5.8-23.2 mm, 5.0 mégapixels.

Sablère Marc et Roger Laroche - 7610-04-01-0589102

Restauration de la sablière



Source(s) des données :

Dévelop
Environn
et Parcs

© Gouvernement du Québec, 2010

Mauricie - :

Legende

▨ Lots autorisés CA.
1^{er} Août 1997